

La constitution

mise en délibération, même si parfois la mise aux voix se fait au début de matinée le lendemain. Le fait qu'il faudra au Parlement britannique trois ou quatre jours pour discuter une résolution présentée par le Canada ne fait qu'accentuer notre statut colonial dont le premier ministre souhaite tellement nous débarrasser, comme il l'a affirmé à la télévision jeudi soir dernier. Rien de tout cela ne serait nécessaire si nous avions une résolution d'une page demandant le rapatriement de la constitution et proposant la formule d'amendement de Victoria ou de Vancouver.

Quant à moi, je n'hésiterais pas, qu'après une certaine période de consultation, de soumettre toute la question au peuple si les premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral n'étaient pas d'accord sur une autre proposition. Nous devrions au moins rapatrier la constitution, vider la question ici même à la Chambre des communes du Canada et consulter les premiers ministres provinciaux.

J'ai signalé que dans notre organisation le Code civil et le droit coutumier cohabitent depuis 113 ans. Mais voici que pour la première fois ce projet les dresse l'un contre l'autre. En pays de Code civil il faut s'appuyer sur un bout de papier pour faire valoir un droit alors que le droit coutumier qui régit notre province à vous et moi, monsieur l'Orateur, nous donne tous les droits imaginables qui ne sont pas interdits par la loi. Je ne dis pas que l'un ait tort et l'autre raison. Mais je me demande si les Canadiens comprennent que ce qui est depuis toujours du droit coutumier pour neuf provinces va être transformé par cette résolution en droit de code civil, dont le Parlement et les assemblées provinciales chargés de légiférer dans l'intérêt commun devront céder l'interprétation aux tribunaux. Il s'agit d'un problème fondamental qu'il n'y a pas lieu de discuter à cette étape, monsieur l'Orateur.

Les députés d'en face et le premier ministre invoquent la promesse faite au Québec pendant le référendum de mai dernier. Je suis parfaitement d'accord pour qu'on réalise les promesses et qu'on tienne parole, mais encore faudrait-il savoir ce qu'on a promis. Le premier ministre du Québec, le chef de l'opposition du Québec, le Nouveau parti démocratique québécois et de nombreux journalistes ont dit que cette résolution ne réalise aucune promesse et qu'elle risque même d'aggraver la situation. Mais ceci dit, monsieur l'Orateur, comment le premier ministre pourrait-il tenir promesse à l'égard d'une partie du pays au mépris des responsabilités qu'il a à l'égard du pays tout entier?

Le premier ministre a beau jeu d'équivoquer. Nous connaissons ses talents de dialecticien et son agilité à esquisser les questions pendant la période des questions. Il n'a pas répondu à la question qui lui était posée. L'article 42, qui institue une procédure de révision constitutionnelle par référendum, n'est pas une procédure ou un mécanisme anti-impasse. La majorité des premiers ministres, représentant plus de 50 p. 100 de la population du pays, et les députés de notre loyale opposition ont dit, comme l'a affirmé notre chef le soir du même jeudi à la télévision, que l'article 42 n'est pas un dispositif anti-impasse. C'est en puissance un levier pour faire basculer l'organisation fondamentale de notre pays, notre système fédéral. Voilà pourquoi nous ne pouvons appuyer la résolution telle qu'elle est actuellement rédigée.

● (1520)

En essayant de trouver une explication logique et de suivre le mouvement amorcé après avoir été bien organisé au cours de l'été, en faisant voyager les ministres et en diffusant les annonces dont nous avons discuté et entendu parler, et en écoutant ceux qui ont pris la parole y compris le premier ministre (M. Trudeau) qui a encore parlé aujourd'hui de «Cinquante-trois ans d'échec», je me dis que, depuis 53 ans, les conférences fédérales-provinciales ont en effet connu des problèmes. Néanmoins, notre pays n'a pas connu l'échec pendant 53 ans, malgré des difficultés d'ordre constitutionnel. Il a grandi et prospéré. Je répugne à l'admettre, mais il s'est certainement plus développé grâce au gouvernement majoritaire des libéraux. Rendons à César ce qui appartient à César, car les libéraux sont au pouvoir depuis malheureusement trop longtemps. Le premier ministre veut-il laisser entendre que 53 ans de problèmes et d'échecs constitutionnels ont mené à sa ruine notre pays qui a les programmes sociaux les plus complets et les plus perfectionnés du monde? Notre pays dont jusqu'ici nous avons été fiers, s'étend d'un océan à l'autre. Je dirai aux députés que ces conférences ont causé des problèmes et qu'elles en causeront certainement d'autres. Néanmoins, même si ces conférences fédérales-provinciales se sont soldées par des échecs depuis 53 ans, il ne faut pas oublier pour autant les progrès que notre pays a réalisés pendant ces 53 ans, malgré ces difficultés.

Je demande aux députés d'écouter ce que je me suis dit en essayant de m'expliquer notre hâte à agir. Je ne reviendrai pas aux années 30 et je ne vous lirai pas des extraits du Troisième Reich ou les déclarations faites par les hommes d'affaires après la crise et la dévaluation du mark. L'inflation n'a alors cessé de s'amplifier à cause de la gravité des problèmes économiques et les hommes d'affaires, tout comme les junkers, ont dit alors: «Trouvons quelqu'un qui fasse quelque chose». Quelqu'un est venu et a fait bien des choses. Mais lorsqu'on agit trop vite, après il est trop tard quand il s'agit de la constitution. La révolution tranquille dont nous reconnaissons tous l'existence a été le véritable catalyseur de ce vent de changement. Au Québec, la révolution tranquille a débuté dans les années 50. S'il a fallu attendre depuis les années 50 jusqu'à maintenant...

Une voix: Les années 60.

M. Nowlan: Disons les années 60, c'est encore mieux. Mais si la révolution tranquille du Québec a fort bien mis en relief les problèmes que notre fédération devait redresser, pourquoi le gouvernement est-il si pressé d'agir? Une autre région du Canada, l'Ouest, connaît depuis longtemps des problèmes d'un autre genre. Malgré tout, depuis les années 50 ou 60, c'est-à-dire depuis 12 ou 22 ans selon que l'on prend comme point de départ l'époque de Jean Lesage et du slogan «maître chez-nous» ou une époque un peu moins lointaine, les problèmes du Québec ont finalement poussé le gouvernement à préparer une réforme constitutionnelle. J'aimerais savoir pourquoi nous n'appliquons pas les mêmes normes à une autre partie importante du pays, l'Ouest, afin de lui permettre d'obtenir justice grâce à des consultations et des échanges de vues plutôt qu'à l'affrontement.